

# RUSTENHART



Près de chez vous n° 120/2021

## MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART  
Tél. 03.89.49.45.06. - Fax 03.89.49.94.42.  
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr  
www.rustenhart.fr  
Le lundi de 10H à 12H.  
Le mercredi de 16H à 18H.  
Le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 18H

## GROUPE SCOLAIRE

École : Tél. 03.68.61.05.11.  
Périscolaire : Tél. 03.89.49.90.24.

## ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI  
Tél. 03.89.81.13.33.  
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)  
Tél. 03.89.49.67.20.

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM  
Tél. 03.89 72.27.77.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART  
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>  
[bibliotheque.rustenhart@gmail.com](mailto:bibliotheque.rustenhart@gmail.com)  
Mercredi : 9h30 - 11h00  
Jeudi : 16h00 - 18h30  
Samedi : 10h00 - 12h00

## PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

## CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.  
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.  
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.  
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

## NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU  
17 Gendarmerie  
18 Pompiers  
112 Numéro unique européen

### ✓ PERMANENCE & ACCUEIL MAIRIE

M. le Maire vous accueillera de 8h30 à 12h :

- ✓ Sans rendez-vous, les samedis 15 et 22 mai 2021 et 5 et 12 juin 2021
- ✓ Avec rendez-vous, le vendredi 21 et mardi 25 mai 2021 et vendredi 18 et jeudi 24 juin 2021

Merci d'y respecter toutes les consignes présentes et notamment, celles de la distanciation physique et du port du masque.

A partir du 3 mai 2021, l'accueil en Mairie reprend aux heures habituelles, à savoir, le lundi de 10h à 12h, le mercredi : de 16h à 18h, le jeudi : de 10h à 12h de 16h à 18h et sur RDV.

### ✓ COMMÉMORATION 8 MAI 2021



Le 76<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du **8 mai** 1945, crise sanitaire oblige, sera célébré dans un format restreint. Une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Nous vous invitons à mettre un drapeau « bleu blanc rouge » à vos fenêtres pour commémorer cette date importante.

### ✓ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

A compter du **24 juillet**, le logement situé au-dessus de la Mairie sera disponible à la location. Le loyer est de 588,61 € + 135 € de charges, soit 723,61 € (travaux de rafraîchissement prévus). Si vous êtes intéressé, veuillez prendre contact avec la mairie par téléphone ou par mail.

### ✓ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le jeudi 13 mai, la collecte sur Rustenhart est maintenue.  
Pensez à sortir votre bac la veille au soir.

### ✓ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le vendredi 14 mai 2021 de 8h à 10h à la Mairie de RUSTENHART.

## ✓ ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales doivent avoir lieu les 20 et 27 juin prochain. Initialement prévues en mars, elles ont été repoussées de trois mois en raison de la pandémie de la Covid-19.



**Les élections régionales** ont pour objet d'élire les conseillers régionaux qui siègent à l'assemblée délibérante de la région, le conseil régional pour un mandat de six ans renouvelable.

**Les élections départementales** ont pour objet d'élire les conseillers départementaux. Ils forment l'assemblée qui dirige le département : le conseil départemental (nouveau nom du conseil général). Ils sont élus pour un mandat de six ans renouvelable. Le conseil départemental est renouvelé en son intégralité lors de ces élections (le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans).

Les bureaux de vote seront ouverts en horaires élargis de 8h à 20h dans le cadre des mesures sanitaires mises en place.

S'agissant d'une double élection, le conseil municipal fait appel aux Rustenhartois et Rustenhartoises inscrits sur les listes électorales, qui souhaitent siéger au bureau de vote et participer aux dépouillements. Vous pouvez vous faire connaître à l'accueil de la mairie par téléphone ou par mail en précisant vos disponibilités jusqu'au 31 mai 2021

## ✓ MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note que, le **13 mai 2021, le marché se tiendra exceptionnellement de 9h à 12h.**



## M A I



**Voici les stands qui seront présents au marché Place de l'Eglise**

**Comme tous les jeudis :**  
*L'Alsace à votre Table* (Boucherie, charcuterie, traiteur, fromage...)  
*Maître Walter* (pain, viennoiseries, bretzels, Kougelhops...)  
*Parad'Ice* (glaces, gaufres, pâtes à tartiner...)  
*Les jardins du Leienzug* : maraîcher

**Les stands ponctuels en mai :**

**Le 13 mai : le marché se tiendra exceptionnellement de 9h à 12h.** Seront présents : *Les Jardins du Leienzug*, *L'Alsace à votre Table*, *Maitre Walter*, *Parad'Ice*, la brasserie *Suff'Bier*, *Pili-Pili*, spécialités malgaches et *Le Cellier de Fanch* (poissons fumés, bocaux et terrines de la mer...)  
**!! Nouveauté !!** Accueil d'une épicerie ambulante, *Au Bons Sens* : produits locaux en vrac (vente en bocaux et sacs apportés par vos soins), riz, pâtes, muesli, savons, bougies...

**Le 20 mai :** *La Ferme du Leienzug* : poulets rôtis, volailles, découpe, saucisses...

## ✓ COMPOST

La commune met à votre disposition un tas de compost en libre accès au point d'apport des déchets verts de Rustenhart (dans les limites du stock disponible). Le compost peut être retiré le **samedi entre 10h et 12h**, pendant l'ouverture de la déchèterie verte.

Merci de vous limiter à des quantités raisonnables par personne.

A vos plantations !

## ✓ DÉCHÈTERIES

L'ensemble des déchèteries du territoire Pays Rhin-Brisach (à Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim et Heiteren) seront fermées le 8 mai 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes (tel 03 89 72 56 49, mail [contact@paysrhinbrisach.fr](mailto:contact@paysrhinbrisach.fr) ou consulter le site internet [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr))

Par ailleurs, il a été constaté que certains usagers ne respectaient pas les consignes sanitaires en déchèteries : non-port du masque, non-respect de la limitation du nombre de véhicules sur site, création d'attroupements autour du/des gardiens pour contester les mesures, etc.

⚠ En cas de nouvelles incivilités/non-respect des règles et agressions verbales envers les gardiens, la CCPRB se verra dans l'obligation de fermer les déchèteries.

La collaboration de chacun compte pour permettre le maintien des sites ouverts.

## COVID-19 : consignes à respecter dans les déchèteries

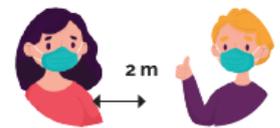
En cette 3<sup>ème</sup> période de confinement pour lutter contre la crise sanitaire de la Covid19, la Communauté de communes a eu l'autorisation de maintenir les déchèteries du territoire ouvertes, sous plusieurs conditions :



Ne pas se rendre en déchèterie en cas de suspicion de COVID19 ou de cas avéré dans son entourage proche.



Porter un masque et laver ses mains avec du gel hydroalcoolique avant de sortir du véhicule.



Respecter une distance minimum de 2 mètres avec les autres usagers et le personnel.



Limitation du nombre de véhicules en simultané sur chaque site (4 à Dessenheim et Heiteren, 6 à Biesheim et 10 à Blodelsheim).

## ✓ FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Joris et Michael vont débiter les plantations ce mois-ci. L'accent sera mis sur l'utilisation de plantes qui attirent les butineurs et qui sont peu gourmandes en eau, afin de préserver nos ressources en cette période de changement climatique. Nous continuons par la même occasion à respecter la charte Commune Nature, qui nous vaut d'arborez deux libellules depuis plusieurs années. L'équipe technique vous souhaite de nombreux mois fleuris et colorés !

### ***Rustenhart : commune aux deux libellules***

Le printemps est la saison des plantations, du fleurissement des jardins et de la commune. Retour sur le label « ma commune nature, ma commune sans pesticides » et les deux libellules qui ornent les panneaux aux entrées du village.

En 2017 entre en vigueur la Loi Labbé : interdiction d'achat, d'usage et de détention de pesticides. Pour les collectivités cela se traduit par l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts, les voiries accessibles, les promenades et les forêts.

Cependant, dès 2011 est lancée la distinction Commune Nature, issue du partenariat entre la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'objectif est plus ambitieux que celui de la loi Labbé : préserver et améliorer la qualité des eaux ainsi que la biodiversité, suppression de tous traitements chimiques en zones non agricoles et près des structures d'accueil du public (écoles, mairie par ex.).

Le dossier de candidature comporte un diagnostic des pratiques habituelles de la commune, afin de se tourner vers des pratiques plus durables. La charte régionale d'entretien des espaces communaux traduit ensuite la volonté de la collectivité de s'engager vers une suppression progressive des pesticides.

Rustenhart s'est engagé dans cette démarche en décembre 2013, elle a reçu le label Commune Nature avec une libellule. La commune a reçu la distinction d'une seconde libellule en mai 2015.

Signification des deux libellules : suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ; utilisation de produits de biocontrôle ; mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes locales.

Pourquoi une libellule ? Cet insecte est un symbole de la bonne santé des milieux humides lorsque la qualité de l'eau est préservée.

Vous pouvez aussi consulter le dépliant en ligne : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/1441-depliant-com-nature-3-volets-2019-hd.pdf>

## SORTIES – LOISIRS

### ➤ **Plantes sauvages comestibles**

**Samedi 29 Mai 2021**



Venez partager un moment insolite entre cueillette et cuisine de fleurs et de plantes sauvages, qui accompagneront après transformation votre repas sauvage.

- De 9h30 à 15h30
- Avec Laurent Clémence, C'Passiflora
- Sur inscription uniquement
- Participation 15€ par adulte et 12€ par enfant

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

## CONFERENCES / DEBATS

### ✓ **CAFÉ DES PARENTS 18 mai 2021** "Dépêche-toi ! Quel rythme pour nos enfants"



## Café des parents

Organisé en collaboration avec des représentants des parents délégués et la directrice des écoles  
Avec le soutien du Réseau Parents 68

Dépêche-toi, tu vas être en retard à l'école !

Va vite brosser tes dents !

« Dépêche-toi ! Quel rythme pour nos enfants ? »

C'est l'heure de partir ! Tu es prêt ?

**Mardi 18 mai 2021 de 19h30 à 21h30**

**En visio sur Teams**

Animé par Marion BOSSHARD, psychologue  
GV PSY - organisme de formation



Inscription obligatoire :  
[cafeparentsrustenhart@gmail.com](mailto:cafeparentsrustenhart@gmail.com)



Le premier Café des Parents (initialement prévu en avril) aura lieu le **18 mai 2021**.

Le café des Parents a été créé par un groupe de parents délégués des élèves de notre école. Ils sont soutenus par Mme Schelcher, la directrice de l'école, par la Municipalité et par le réseau Parents 68. L'équipe municipale et les parents organisateurs vous donnent rendez-vous pour échanger autour du thème "**Dépêche-toi ! Quel rythme pour nos enfants**".

En raison du contexte sanitaire, la rencontre se fera en visio-conférence sur Teams durant le couvre-feu et uniquement sur inscription, le **mardi 18 mai de 19h30 à 21h30**. Elle sera animée par Marion Bosshard, psychologue.

L'invitation aux inscriptions sera distribuée aux parents d'élèves par l'école.

Pour les parents qui sont intéressés mais dont les enfants ne sont pas scolarisés à Rustenhart : les informations seront disponibles sur la page Facebook de la mairie :

<https://www.facebook.com/mairierustenhart/>

Inscription et renseignements complémentaires :  
[cafeparentsrustenhart@gmail.com](mailto:cafeparentsrustenhart@gmail.com)

### ✓ **CAFÉ DES PARENTS 18 mai 2021** "Nos enfants et les écrans"

Le Relais Assistantes Maternelles et le Service Sport et Animation de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach organisent à l'attention des parents du territoire un Café des parents qui aura pour thème « **Nos enfants et les écrans** », le 18 mai 2021 à 18h30 au sein des locaux de la Communauté de Communes à Volgsheim. Si le contexte sanitaire ne permet pas la rencontre en présentiel, elle sera maintenue en visio-conférence.

Inscription : RAM par téléphone au 03.89.72.27.77 par mail [ram@paysrhinbrisach.fr](mailto:ram@paysrhinbrisach.fr)

## DIVERS

### ✓ COMMUNIQUÉ DU CHEF DE CORPS DU SIVU CENTRE HARDT :

« Bonjour,

*Avec le retour des journées estivales, vient le réveil des guêpes, ces insectes fort désagréables qui peuvent nous déranger lorsque l'on aimerait profiter de notre extérieur.*

*Je me permets par cet article, de vous rappeler quelques informations concernant notre engagement sur ce type d'intervention.*

*Pour toute demande d'intervention de ce type, il est obligatoire de passer par le Centre de Traitement des Alertes du Service Territorial Incendie et de Secours (numéro de téléphone : 18).*

*Sont prioritaires pour ces interventions, les personnes présentant des allergies aux piqûres d'hyménoptères ainsi que s'agissant de nids se trouvant dans les bâtiments publics. Pour les particuliers, un délai d'intervention de plusieurs jours peut être appliqué afin d'effectuer un regroupement de plusieurs interventions.*

*Je vous rappelle aussi que ces interventions ne sont pas considérées comme des interventions à caractère urgent (sauf intervention prioritaire énumérée ci-dessus) et qu'elles sont pour l'instant gratuites.*

*Une autre solution s'offre à vous, par le biais d'un prestataire privé que l'on peut trouver sur internet ou les pages jaunes.*

*Par contre je tiens à vous rendre attentif sur le fait que ces interventions ont un coût (produits, entretien du matériel, véhicules). De ce fait j'en appelle à votre civisme concernant des petits nids que vous pouvez facilement détruire à l'aide de bombes insecticides pouvant facilement se trouver dans les commerces et magasins de bricolage.*

*Voici un exemple de petits nids que l'on peut facilement détruire avec une bombe insecticide :*



*Et voici un contre-exemple où il est préférable de demander notre intervention :*



*Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes et je me permets de vous souhaiter au nom des Sapeurs-Pompiers du Sivu Centre Hardt de passer d'agréables journées ensoleillées. »*

**Sch Grégory GERRER**  
**Chef de Corps du Sivu Centre Hardt**

## ✓ CLIMAT/ÉNERGIE



La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach dispose d'un système d'aides à la rénovation énergétique. Elle propose une aide aux habitants pour leurs travaux de rénovation énergétique : 2 000€ maximum sur les travaux de rénovation énergétique portant sur le coût des matériaux, des équipements et de la main d'œuvre TTC.

Plus de renseignements sous <https://www.paysrhinbrisach.fr/dechets-et-environnement/energie-et-climat/aides-financieres-a-la-renovation/le-programme-du-pays-rhin-brisach/>

Contactez le Conseiller Info Energie : <https://www.paysrhinbrisach.fr/fermeture-espace-info-energie/>

## ✓ BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATION (BAFA)

Votre enfant souhaite travailler en tant qu'animateur en centre de vacances et de loisirs ? Il doit obligatoirement être titulaire du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa).

Le Bafa permet d'exercer, dans les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de scoutisme), des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

Le candidat dispose de 30 mois pour effectuer les 3 étapes composant la formation :

- une session de formation générale (8 jours) payante,
- un stage pratique rémunéré (14 jours minimum) : à effectuer dans un délai maximum de 18 mois après la formation générale. Il s'effectue obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme.
- une session d'approfondissement ou de qualification (8 jours) payante : à effectuer au plus tard dans les 30 mois à partir de la date d'inscription à la formation.

Chacune des trois étapes donne lieu à un avis motivé et une décision de validation favorable ou défavorable, qui sera appréciée par le jury départemental, avant que le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), ou de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Ddcspp), décide d'attribuer ou non le brevet.

### Les organismes de formation habilités

Pour connaître les organismes de formation habilités dans le Haut-Rhin et vous inscrire, prenez contact avec le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

### VOUS VOULEZ PASSER LE BAFA ? LA CAF DU HAUT-RHIN PEUT VOUS AIDER

#### Pourquoi la Caf intervient-elle ?

- ✓ Encourager la formation au Bafa en la rendant plus accessible financièrement.
- ✓ Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et, pour certains, les soutenir dans un processus d'intégration sociale.
- ✓ Renforcer la qualité de l'encadrement et de l'accueil des équipements de loisirs.

#### Critères d'attribution :

- ✓ Avoir au moins 17 ans au démarrage d'une formation BAFA.
- ✓ Pas de condition de ressources.

## Comment la Caf peut vous aider ?

Directement impliquée dans le développement de la qualité de l'encadrement des lieux d'accueil collectifs pour mineurs, **la Caf peut vous accorder une aide financière au Bafa**. Elle prend en charge une partie des frais de formation à hauteur de 91,47€ ou 106,71€ pour les personnes inscrites aux sessions « animation de la petite enfance ».

La Caf du Haut-Rhin propose également une participation financièrement pour le 1<sup>e</sup> stage (session de formation générale) et le 3<sup>ème</sup> stage (stage d'approfondissement) de la formation BAFA :

La Caf peut prendre en charge une partie des frais de formation au Bafa, sous forme de subvention à hauteur de 400 €, en deux fois :

- versement de 200€ à l'organisme (ou à défaut au jeune) à l'inscription au premier stage,
- second versement de 200€ à l'organisme (ou à défaut au jeune) sur présentation de l'inscription au 3<sup>ème</sup> stage.

*Attention : pas de participation de la Caf pour la formation de directeur.*

**La demande doit être transmise à la Caf dans les 3 mois qui suivent l'inscription au 1er stage, puis dans les 3 mois qui suivent l'inscription au 3<sup>ème</sup> stage** (la copie du diplôme n'est pas obligatoire). **Le formulaire de demande est disponible en mairie**. La Caf compétente pour le versement de la bourse est la Caf du lieu de résidence.

## A savoir :

L'article 4 de l'[Arrêté du 3 juillet 2020](#) portant diverses mesures relatives aux titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation dans les accueils collectifs de mineurs pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 **prévoit que la durée totale de formation arrivant à son terme entre le 23 mars 2020 et le 31 décembre de la même année, est prorogée d'un an.**

**Nous souhaitons un joyeux anniversaire à tous ceux et celles nés en mai et plus particulièrement à nos aînés**

- 10. M. MINOUX Jean-Michel (70)
- 16. M. LARRAS René Roland (70)
- 22. M. ZWINGELSTEIN André Barthélémy (74)
- 23. Mme GUILBERT née BERBETTE Yvette (75)
- 26. M. MILANOVIC Nedeljko (72)
- 29. Mme FORSTER née HEGY Suzanne (72)

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

## Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement.



## Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

## Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu décalé à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur dans la limite de six personnes par table et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Reprise des activités pour l'évènementiel, avec la réouverture des salons et des foires jusqu'à 5 000 personnes.

## Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu et des jauges, selon la situation sanitaire locale.

Les événements de plus de 1 000 personnes seront quant à eux autorisés, en extérieur mais également en intérieur.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- Taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- Augmentation brutale du taux ;
- Risque de saturation des services de réanimation.

Soyez attentif : les attestations de déplacement vont être modifiées au fur et à mesure de l'avancement des étapes. Vous pouvez la télécharger sous <https://www.interieur.gouv.fr/>

### Contacts utiles

#### *Urgence-sécurité et écoute*

En cas de danger immédiat : 17

Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr))

Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr))

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

Victimes et témoins de maltraitances commises envers les personnes vulnérables : 3977 ou sur le site [3977.fr](http://3977.fr) (accessible 7 jours sur 7 pendant toute la durée de la crise sanitaire).

#### *Urgence pour ma santé ou celle de mes proches :*

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

=> Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;

=> Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

#### *Informations*

Pour vous faire vacciner : 0 800 009 110.

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.